



SAINT-LIN-LAURENTIDES

Une ville... à la campagne

900, 12^e Avenue,
Saint-Lin-Laurentides
www.saint-lin-laurentides.com
450 439-3130

Mot du Maire



Bonjour à vous, citoyennes et citoyens,

Mentions spéciales

Concours national de mathématique

C'est avec beaucoup de fierté que je tiens à féliciter les élèves d'anglais intensif de l'école des Trois-Temps de Saint-Lin-Laurentides pour avoir participé à un concours national de mathématiques. Mention spéciale à 4 élèves de l'école qui ont obtenu une note parfaite au concours Mathématica et terminés premiers au Canada dans deux catégories distinctes.

Dans la catégorie Pythagore, les élèves de 6^e année, groupe 602, se sont surpassés et ont obtenu la deuxième meilleure note au Canada et se sont classés premiers au Québec sur 894 écoles participantes. Deux élèves de la classe, *Samuel Franc* et *William Pilon* se sont classés premiers au niveau national avec une note parfaite de 100%, sur 19 840 élèves participants. Ils ont reçu la médaille Pythagore ainsi qu'une médaille les classant premiers au Canada.

Dans la catégorie Fibonacci, les élèves de 5^e année du groupe 502, ont également performé. Ils ont obtenu la deuxième meilleure note au Canada ainsi qu'une première place au Québec sur 638 écoles participantes. Deux élèves se sont mérités la médaille Fibonacci avec une note parfaite de 100% et une première place au Canada ainsi qu'au Québec sur 13 990 élèves participants, soit *Alexia Raymond Turgeon* et *Guylain Pelletier*.

Je tiens aussi à souligner le travail exceptionnel de leur enseignante, *Mme Guylaine Pellerin*, qui a su les encourager tout en les encadrant afin qu'ils puissent atteindre les plus hauts sommets. Nous sommes extrêmement fiers de ces élèves qui ont, une fois de plus, surpassé la moyenne nationale. Félicitations à tous les participants. Une preuve que la persévérance scolaire est un gage de succès.

Fête nationale

Beaucoup d'effort et d'énergie ont été déployés pour festoyer tous ensemble en tant que fiers Québécois et Québécoises le 23 juin dernier. Malheureusement la température a quelque peu assombri notre Fête nationale. Je salue tous les courageux et courageuses qui ont bravé la pluie et assisté au spectacle, et ce, malgré la température. La mise en place de ces festivités demande beaucoup de gestion et de collaboration de part et d'autre. C'est pourquoi je tiens à remercier tous les commanditaires, les bénévoles et le comité organisateur de cet événement pour leur soutien inconditionnel, votre aide est grandement appréciée. Merci aux artistes pour leur performance, malgré les intempéries.

Réseau d'aqueduc

Deux événements sont survenus la semaine dernière concernant le réseau d'aqueduc, **le premier** causé par une panne d'électricité et **le second**, par un bris d'aqueduc à la hauteur de la rue Archambault. Ces deux événements malheureux ne sont aucunement liés et des mesures d'urgence ont été déployées afin de rétablir le système du réseau d'aqueduc le plus rapidement possible. Nous sommes désolés des inconforts occasionnés par ces incidents. Je tiens à remercier les employés des travaux publics et ceux de l'équipe du bureau qui ont été mis à contribution afin de vous informer le plus adéquatement possible et de pallier à cette problématique. Je remercie chacun d'entre eux pour leur professionnalisme et leur rapidité d'action.

Pêche en herbe

Bravo à nos jeunes nouveaux pêcheurs qui ont participé à la pêche en herbe du 10 juin dernier. C'est en effet avec beaucoup d'enthousiasme que ces derniers ont pu découvrir cette nouvelle activité qui, je l'espère, restera une source de plaisir et de détente dans leur vie future. Par le biais de cet événement, une quarantaine d'enfants ont obtenu un permis de pêche valide jusqu'à 18 ans. Merci à ceux et celles qui ont participé et contribué au succès de cette journée.

Événements à venir

J'invite tous les citoyens de **50 ans et plus** à participer aux Jeux de la MRC de Montcalm qui se tiendront les 8 et 9 août 2018 à St-Jacques. Pour plus d'informations contactez M. Landry au : 450 302-0741, ou M. Lapointe au : 514 951-3231.

Pour ceux et celles qui aimeraient participer aux Fêtes Gourmandes de Lanaudière du 17 au 19 août prochain, la Ville de Saint-Lin-Laurentides offre des cartes échangeables pour une entrée gratuite d'une valeur de 7 \$ (valable pour une personne). Venez en faire la demande directement à nos bureaux municipaux.

Rappels

Je vous invite à lire le bulletin municipal dans son intégralité afin de bien vous informer des dates importantes à retenir, des règlements concernant notre ville, ainsi que des mesures de sécurité mises en place sur notre territoire. Un petit mot pour vous informer qu'il est impératif de bien vous hydrater et de bien vous alimenter en période de canicule. Soyez vigilants et surtout n'entreprenez pas d'activités intenses qui pourraient vous occasionner une baisse d'énergie importante.

J'aimerais porter à votre attention l'importance de faire une saine et bonne gestion de l'eau potable. En effet il n'est pas rare de constater que certains citoyens font un usage excessif en ce qui a trait à l'arrosage, tel que : asphalte, stationnement, etc. Nous prions tous ceux qui sont desservis par le réseau d'aqueduc d'être respectueux des règlements en arrosant selon les horaires permis et surtout en priorisant l'essentiel. Je m'adresse personnellement à ceux qui contreviennent au règlement en remplissant leur piscine : sachez que c'est formellement interdit en tout temps.

En période d'interdiction totale d'arrosage, nous vous prions de respecter les directives et de vous informer du moment de la levée de l'interdiction en vigueur. Veuillez noter que des patrouilleurs et des inspecteurs circuleront sur les routes afin de s'assurer que les règlements soient respectés. Que ce soit en matière d'urbanisme (*constructions, rénovations*) ou tout autre règlement environnemental.

Merci de votre collaboration.

Vacances

Je réitère encore une fois le mot d'ordre «prudence» sur nos routes du Québec en cette période de vacance, soyez pleinement attentifs et prudents. Je tiens aussi à vous souhaiter de belles vacances estivales. Faites-le plein d'énergie. Ressourcez-vous c'est vital!

Patrick Massé, maire

Service de sécurité incendies

Cordons amovibles

Les cordons amovibles (rallonges électriques) doivent être homologués en vertu d'une norme reconnue par le Conseil canadien des normes (CSA, ULC, etc.)

Il est interdit de :

- Les dissimuler sous un tapis ou tout autre matériau combustible;
- Les recouvrir d'un matériau qui pourrait provoquer un échauffement;
- Les fixer à une structure de façon permanente ou de manière à endommager leur gaine;
- Les passer au travers d'un mur, d'un plafond, d'une ouverture de porte ou de fenêtre, ou encore les coincer sous un meuble;
- Les installer à un endroit où ils risqueraient d'être endommagés par le passage de personnes ou de véhicules.

Panneaux électriques

Les panneaux électriques doivent être dégagés de toute matière entreposée et de matériaux combustibles dans un rayon d'au moins un mètre. Chaque disjoncteur ou fusible du panneau électrique doit être identifié. Lorsqu'un problème survient avec les disjoncteurs, c'est-à-dire qu'ils se mettent automatiquement à la position ARRÊT (OFF) lorsque vous essayez de les mettre en fonction et qu'il est impossible de connaître la source du problème, faites vérifier le circuit électrique par un maître électricien afin que celui-ci puisse en déterminer la cause et effectuer les réparations nécessaires.

Service d'urbanisme

Règles relatives au bruit

Saviez-vous que la réglementation municipale prévoit des dispositions relatives au bruit?

Entre 22 h et 7 h, tout bruit dont l'intensité est de 40 décibels ou plus à la limite du terrain d'où provient ce bruit constitue une nuisance. Entre 7 h et 22 h, tout bruit dont l'intensité est de 60 décibels ou plus à la limite du terrain d'où provient ce bruit constitue une nuisance.

Règles concernant les piscines

À Saint-Lin-Laurentides, la sécurité est importante. La Ville dispose de règles précises entourant l'installation des piscines. Voici donc un résumé des règles à suivre :

Les clôtures

Toute piscine creusée, piscine hors terre dont la hauteur de la paroi est inférieure à 1,2 m. et piscine démontable ou gonflable dont la hauteur est inférieure à 1.4 m au-dessus du niveau moyen du sol doivent être entourées d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,2 m. L'espace entre le sol et le dessous de la clôture ne doit pas dépasser 10 cm de hauteur. La clôture ne doit pas présenter de brèches de plus de 10 cm. Dans tous les cas, il faut s'assurer que personne ne puisse escalader la clôture pour entrer dans l'enceinte. Si les équipements requis pour le fonctionnement de la piscine (système de filtration) sont implantés à l'extérieur de la clôture, ils doivent être situés à une distance de plus d'un mètre de la clôture ou de la paroi de la piscine.

Une haie, une rangée d'arbres ou un talus ne constituent pas une clôture. Toute porte aménagée dans une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement. Un mur formant une partie d'une enceinte ne doit être pourvu d'aucune ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte.

Tout escalier ou échelle donnant accès à une piscine hors terre doit être amovible ou être relevable et verrouillable. L'échelle ou l'escalier doit être enlevé ou relevé lorsque la piscine n'est pas utilisée. Toute piscine hors terre accessible par une terrasse ou une plate-forme reliée au sol par un escalier doit être sécurisée par l'une des deux méthodes suivantes :

- L'escalier doit être fermé à son sommet, par une barrière d'une hauteur minimale de 1,2 m muni d'un mécanisme de verrouillage s'enclenchant automatiquement;
- Installer une clôture en travers de la terrasse ou de la plate-forme de manière à bloquer l'accès à la piscine;
- Toute plate-forme doit être entourée d'un garde-corps d'une hauteur minimale de 1,2 m.

Les responsables du Service d'urbanisme pourront compléter ces informations.

Notez bien, informez-vous au Service d'urbanisme avant l'installation d'une piscine, quelle qu'elle soit.

Bibliothèque

Petit rappel concernant la période estivale. Veuillez noter que la bibliothèque municipale conserve le même horaire, c'est à dire :

Lundi et mardi : 13 h 30 à 20 h / Jeudi : 8 h 30 à 20 h / Samedi : 9 h à 13 h / Fermée les jours fériés

Pour informations : 450 439-3130, option 3

Le temps d'un compte fera relâche pour la période estivale et sera de retour en septembre.

Fête des voisins

Ne manquez pas notre prochaine fête des voisins le 14 juillet prochain, au parc Jade-Chayer Côté de 11 h à 15 h. Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le Service des loisirs au 450 439-3130, option 4.

Surveillance / Sécurité

La Ville de Saint-Lin-Laurentides, dans son souci d'assurer une sécurité adéquate à ses résidents, a requis les services des cadets de la Sureté du Québec pour la saison estivale 2018. Ces patrouilleurs sillonneront le territoire, afin de faire respecter les règlements municipaux concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les parcs et places publiques.

Rappel

Veuillez noter que la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) se fera samedi le 11 août prochain à notre écocentre situé au 217, rue Industrielle.